



LIFESAVING SOCIETY®
SOCIÉTÉ DE SAUVETAGE

The Lifeguarding Experts
Les experts en surveillance aquatique

Société de sauvetage Canada
287, avenue McArthur, Ottawa, Ontario K1L 6P3
Téléphone : 613 746-5694
Courriel : experts@lifesaving.ca Site Web : www.lifesaving.ca

Normes de sécurité

Pour les piscines et les plages au Canada

Norme pour les installations aquatiques

Âge du surveillant-sauveteur

Norme

L'âge minimum pour un surveillant-sauveteur en fonction est de 16 ans.

Définitions

Surveillant-sauveteur: Une personne qui possède une qualification de Sauveteur national à jour et qui est assignée par le propriétaire ou l'exploitant pour maintenir une surveillance des baigneurs lorsqu'ils sont sur la promenade ou dans la piscine afin d'encadrer leur sécurité.

Justification

- L'âge de seize ans correspond à un âge minimum raisonnable de niveau de maturité pour être en mesure d'assumer les responsabilités et d'accomplir les tâches de surveillant-sauveteur.
- L'âge de seize ans est conforme à la recommandation de l'International Life Saving Federation (ILS) sur l'âge minimum des surveillants-sauveteurs.

Références

- Recommended Minimum Age for ILS International Lifesaving and Lifeguarding Certificates, International Life Saving Federation, Louvain, Belgique, septembre 2007
- Organisation Internationale du Travail (www.ilo.org)
- Guidelines for Establishing Open-Water Recreational Beach Standards, United States Lifesaving Association, 1980
- Proposed Rules for Child Labor – Lifeguard Age, Correspondence to Officer of Enforcement Policy, U.S. Department of Labor, United States Lifesaving Association, mai 2007
- Guidelines for safe recreational water environments ,Volume 1, Coastal and fresh waters, Organisation mondiale de la Santé, Genève, 2003

Adoption

- Approuvé en 10 avril 2012 par le Conseil d'administration de la Société de sauvetage du Canada

Avertissement

Les normes de sécurité nationales de la Société de sauvetage Canada sont établies à la lumière des recommandations de coroners et des plus récents résultats de la recherche, et reflètent les meilleures pratiques du secteur de l'aquatique au moment de leur publication ou de leur révision.

L'objectif de ces normes est d'inciter les législateurs et les propriétaires, gestionnaires et opérateurs de piscines, plages et parcs aquatiques à adopter ces normes afin de prévenir la noyade.

Les normes de sécurité nationales de la Société de sauvetage Canada ne remplacent et n'annulent aucunement les lois et règlements municipaux, provinciaux ou territoriaux et fédéraux, mais sont considérées comme étant les normes que les exploitants d'installations aquatiques doivent tenter de respecter afin d'améliorer la sécurité dans le cadre de leurs activités et de prévenir la noyade et les incidents associés à l'eau.